



# Procédure AT-MP\*

## Instruction, contestation, tarification...

### Maîtriser la nouvelle réglementation et réduire les coûts

#### OBJECTIFS

- Maîtriser la nouvelle procédure d'instruction des AT-MP\* applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2010
- Motiver ses réserves et éviter la prise en charge des sinistres litigieux
- Acquérir les bons réflexes face à la CPAM
- Contester efficacement les AT-MP

#### LES + TISSOT

- Modèles de lettre de réserves, réclamation...
  - Venez avec vos déclarations d'AT ou MP, feuille de calcul, compte employeur, courrier reçu de la CPAM
- 
- Offert : 3 mois d'accès Internet à « Gérer efficacement les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles » des Éditions Tissot

#### PROGRAMME

##### 1. La nouvelle procédure d'instruction des AT-MP : les conséquences pour l'employeur

- Des réserves motivées
- Un nouveau point de départ de l'instruction
- Une information de l'employeur renforcée
- Des délais de contestation offerts à l'employeur raccourcis

##### 2. Compléter efficacement la déclaration d'AT et émettre des réserves motivées

- Les obligations de l'employeur en cas d'accident du travail
- Ce qu'il faut éviter lors de la rédaction d'une déclaration d'AT
- Rédiger une lettre de réserves motivées

##### 3. Emettre des réserves motivées suite à la réception d'une déclaration de MP

- Lire un tableau de maladie professionnelle
- Rédiger le rapport demandé par la Caisse Primaire et émettre des réserves motivées

##### 4. Connaître les nouvelles règles d'instruction des dossiers AT-MP suite au nouveau décret

- Le point de départ et la durée de l'instruction du dossier par la CPAM
- Les cas où la CPAM est tenue de faire une enquête
- Les obligations de la CPAM en matière d'information de l'employeur
- Accéder au dossier de la CPAM et formuler des observations

##### 5. Quand et comment contester une décision de la Caisse Primaire ?

- Contester une décision de prise en charge d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Contester la notification d'un taux d'incapacité permanente partielle (taux d'IPP)
- Les conséquences financières pour l'employeur

##### 6. Vérifier le taux de cotisations AT

- Maîtriser les règles de la tarification des accidents du travail
- Vérifier le compte employeur et la feuille de calcul
- Contester la tarification des accidents du travail

\*AT-MP : Accident du Travail – Maladie Professionnelle

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable et collaborateur de la fonction RH
- Responsable en charge de la santé au travail
- Collaborateur de cabinet d'expertise comptable, avocat

#### INTERVENANT

**Sophie MONESTIER**, juriste experte de l'optimisation des cotisations AT, accompagnement d'entreprises dans la gestion quotidienne de leurs AT-MP depuis plus de 10 ans

**DURÉE : 1 JOUR TARIF HT : 690 €**

**DATES & LIEUX :** 16 NOVEMBRE 2010, PARIS • 13 JANVIER 2011, LYON • 7 AVRIL 2011, PARIS • 5 JUILLET 2011, PARIS  
29 NOVEMBRE 2011, PARIS

A photocopier, compléter et renvoyer :

- Par fax au **01 53 35 16 77**
- Par courrier à :

**Tissot Formation - Service inscriptions**  
249 rue de Crimée - 75019 PARIS

Vous pouvez également réserver :

- Par téléphone au **01 53 35 20 25**
- Sur **www.tissot-formation.fr**

Réf.	Titre de la formation	Date(s) de session		Tarif HT
			- 10 %*	
			- 10 %*	
			- 15 %*	

\* Groupez vos inscriptions pour bénéficier de tarifs préférentiels (-10 % sur vos 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> inscription ; -15 % sur la 4<sup>ème</sup> et suivantes). Les réductions s'appliquent sur les formations les moins chères et ne sont pas cumulables avec d'autres offres.

N° de déclaration d'activité : 82 74 02373 74

TOTAL H.T. (€)	
(TVA 19,6 %) TOTAL T.T.C. (€)	

Pour un devis personnalisé, contactez-nous au **01 53 35 20 25** ou **contact@tissot-formation.fr**

## Participant :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : ..... SERVICE : .....

EMAIL : .....

TEL : ..... FAX : .....

ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

## Responsable du suivi de l'inscription :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : ..... SERVICE : .....

EMAIL : .....

TEL : ..... FAX : .....

ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

## Adresse de facturation (si différente) / organisme collecteur :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

FONCTION : ..... SERVICE : .....

EMAIL : .....

TEL : ..... FAX : .....

ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

## Cachet, date et signature :

### CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

L'inscription aux formations suppose le renvoi à Tissot - Formation, par courrier, télécopie ou sur le site [www.tissot-formation.fr](http://www.tissot-formation.fr), d'un bulletin d'inscription dûment complété soit par le stagiaire, soit par le responsable de l'inscription.

Les inscriptions prises par téléphone ne sont définitivement prises en compte qu'à réception d'une confirmation écrite de l'inscription.

Suite à la réception du bulletin d'inscription, le stagiaire reçoit sa convention de formation récapitulant l'ensemble des caractéristiques de la formation.

**Les frais d'inscription comprennent** l'accès à la formation, les pauses, le déjeuner et aux documents dédiés. Ils ne comprennent pas l'hébergement et le transport. Tissot Formation se réserve le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent, sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

### Le règlement peut se faire par chèque ou par virement

à l'ordre de : Editions Tissot.  
Domiciliation : Laydernier Entreprises  
Banque : Laydernier - Code banque : 10 228 - Code guichet : 02 648  
N° de compte : 14746000200 - Clé RIB : 20  
BIC : LAYDFR2W  
IBAN : FR76 1022 8026 4814 7460 0020 020

### Adresse d'envoi du règlement :

Edition Tissot - Pôle Formation  
BP 109 - 74941 Annecy-le-Vieux Cedex

### Remplacement / Report

Les participants peuvent, sans frais, se faire remplacer ou reporter leur inscription à une date ultérieure.

**En cas d'annulation** reçue moins de 15 jours avant la date de la Formation, les frais d'inscription restent dûs en totalité. En cas d'annulation reçue plus de 15 jours avant la date de la Formation, des frais de dossier à hauteur de 190 € HT seront dûs.

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit, le cachet de la poste faisant foi.

### Confidentialité

Le stagiaire s'interdit de reproduire ou de représenter au bénéfice de toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation expresse des Editions Tissot ou de ses ayants droit.

### Informatique et libertés

En application de la loi "Informatique et Libertés" du 6/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et d'annulation par courrier adressé à Editions Tissot - Pôle Formation - 249 rue de Crimée - 75019 PARIS. Vos données personnelles peuvent être transmises à nos partenaires commerciaux. Vous pouvez vous y opposer en écrivant à cette même adresse.